Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20260703-20260504-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 3 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 3 juillet à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : G.LE BRIAND, P.BOURGÈS, D.MERLE, AM.BROUDIC, L.LE MOULLEC, M.MERLÉ, F.TILLY, F.AMBERT, M.KERGALL, H.MARION , J.GICQUEL, N.MARCHOU, T.LE CHEVANTON, Y.LE CALVEZ, A.LE MORVAN, S.MOREAU.

Excusés: I.LE CORRE procuration à G.LE BRIAND, Y.LE GUILCHER procuration à L.LE MOULLEC, M.LE PARLOUËR procuration à S.MOREAU

Secrétaire : AM.BROUDIC

Membres de référence : 19 Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « MISSION ARGENT DE POCHE » - CONVENTION TRIPARTITE AVEC L'ASSOCIATION « LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT » ET LE CIAS DE LANNION-TREGOR-COMMUNAUTE (9.1)

Compte tenu du bilan positif de cette action 2025 : à Pleubian, 320 missions pour 17 jeunes ayant participé à la mission argent de poche répartis entre l'EHPAD et les services techniques.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 27/05/2026 approuvant la mise en place du dispositif « mission argent de poche »,
Considérant l'intérêt de cette opération pour les jeunes de la commune,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

- ***Approuve*** la mise en place du dispositif « Missions Argent de Poche » sur la commune du 1er Juillet au 31 août 2026,
- ***Approuve*** l'adhésion de la commune à l'association Ligue de l'enseignement pour un montant forfaitaire de 194,80 €,
- ***Approuve*** les termes de la convention de partenariat *« Mission Argent de poche »* à intervenir entre le CIAS, l'association « Ligue de l'enseignement » et la commune,
- ***Alloue*** un budget de 2 660 € correspondant à une estimation de 266 missions,
- ***Dit que*** les crédits budgétaires sont ouverts au BP 2026, article 65748 « Subventions »
- ***Autorise*** le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gilbert LE BRIAND

